

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023 de OUISTREHAM-RIVA-BELLA

Application agréée E-legalité control u Registre des Délibérations

99_DE-014-211404884-20231127-DEL20231127

DEL20231127_12 Du 27 novembre 2023 CM7.2023

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 17h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P): Matthieu BIGOT (P.M. CHRETIEN), Amélie NAUDOT (P. M. BESOMBES, absent), Sophie BÖRNER, Christophe GSELL, Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON.

Absents non excusés : Christophe NOURRY Secrétaire de séance : M. JAMMET.

Finances:

FINANCES COMMUNALES - BUDGET GENERAL - VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM N°4)

DEL20231127_12 Présents : 19 Pouvoirs : 1 Abstentions : Suffrages exprimés :20 Pour : 20 Contre :

Rapporteur: Le Maire – VU en C° finances du 24/11/2023

Pour permettre l'inscription des fonds de concours versés au titre de l'ACI, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sur certains chapitres votés au BP2023 en investissement.

En conséquence, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative suivante :

BUDGET GENERAL 2023– DM4 M14					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	DEPENSES	RECETTES			
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant
020	Dépenses imprévues	-200 000€			
020	Dépenses imprévues	-200 000,00€			
204	Subventions d'équipement versées	+200 000€			
2046	Attribution de compensation en Investissement	200 000,00 €			
	TOTAL	0€		TOTAL	0€

Imp°: chapitre/article d'imputation.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

4

Affichée le 3 0 NNV, 2023 Certifiée exécutoire le Romain BAIL